

Article 14

Peuvent être nommés membres libres par l'AG, des membres ou des personnes qui se sont engagés en faveur de la société.

Membres libres

Article 15

Peuvent être nommés membres honoraires par l'AG, des membres ou des personnes qui se sont acquis des mérites particuliers.

Membres honoraires

Article 16

Les propositions pour la nomination émanant de groupements ou de personnes individuelles ayant droit de vote sont soumises au CS pour discussion et éventuellement proposition à l'AG. (Pas de décision pour les membres passifs ou les membres bienfaiteurs.)

Propositions de nomination

Article 17

Peuvent devenir membres passifs ou membres bienfaiteurs, les personnes qui s'intéressent à la gymnastique et soutiennent la société financièrement. Ils acquièrent leur qualité de membre par le paiement de la cotisation de leur catégorie.

Membres passifs, membres bienfaiteurs

VI. ORGANESArticle 18

Les organes principaux de la société sont

- Assemblée générale (AG)
- Comité de société et bureau (CS)
- Commission technique (CT)
- Commissions spéciales
- Vérificateurs des comptes.

Assemblée généraleArticle 19

L'AG qui est l'organe suprême a lieu, en règle générale, en automne. Elle est notamment composée de

Date de l'AG et composition

- membres actifs
- délégués des groupements autonomes
- membres libres et passifs
- membres du CS et de la CT
- membres honoraires
- vérificateurs des comptes.